



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRÉE**

Envoyé en préfecture le 06/02/2018
Reçu en préfecture le 06/02/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180130-2018_01_015-DE

SÉANCE DU 30 JANVIER 2018

2018-01-015 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 24 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit le trente janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Anne BERTHOME, Kléber AUDINET, Marcel BERTHOME, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, Monique MEYNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Gabi HOPER pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Annie POUZARGUE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN

Monsieur David REDON a été nommé secrétaire de séance

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT SOUTIEN DE LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE LIBOURNE "COEUR DE VILLE"

Sur proposition de Monsieur Jean Philippe LE GAL, Vice-président en charge de la politique contractuelle ;

Les villes centres portent l'identité de leur territoire et ont toujours une fonction de centralité qui porte le dynamisme de tout le territoire avoisinant. Elles ont également un rôle moteur de développement territorial, en complémentarité des métropoles et des territoires ruraux.

Le plan national « Cœur de ville » doit permettre à ces villes de retrouver une meilleure attractivité et un meilleur dynamisme en y intégrant son intercommunalité.

La Ville de Libourne compte plus de 25 000 habitants et s'inscrit parfaitement parmi ces villes moyennes de rayonnement régional qui ont un rôle de centralité pour leur bassin de vie. En effet, Libourne se positionne dans une situation péri-urbaine, au centre d'un bassin de vie couvrant la communauté d'agglomération (46 communes pour 90 000 habitants) et l'ensemble de l'arrondissement de Libourne comptant 129 communes pour plus de 150 000 habitants. Ce bassin de vie est à dominante rurale.

La position de centralité de la Ville de Libourne est évidente puisqu'en plus de la sous-préfecture, elle héberge nombre d'institutions importantes telles qu'un Tribunal d'Instance, de Commerce et des Prud'hommes, un centre hospitalier (parmi les plus importants, hors CHU, du Sud de la France), une gare TGV, un centre de formation de l'INSEE, etc.

A son rôle péri-urbain s'ajoute son positionnement péri-métropolitain. Libourne est située à 35km de Bordeaux (20 minutes de la gare de Libourne à la gare Saint-Jean de Bordeaux), ce qui incite à intégrer de réelles complémentarités avec la Métropole, tant en matière de mobilité, que d'habitat, de logement, et de développement économique ou touristique. La Communauté d'agglomération du Libournais et la Métropole bordelaise ont d'ailleurs signé une convention de partenariat définissant des axes complémentaires de développement sur ces différents thèmes.

L'agglomération et la Ville de Libourne viennent de signer une convention cadre et une convention opérationnelle avec le nouvel établissement public foncier d'État Nouvelle Aquitaine, ciblant cinq enjeux : le foncier, l'habitat, le développement économique, les espaces naturels et agricoles et la préservation de l'attractivité du Libournais.

L'agglomération et la Ville de Libourne sont en partenariat dans la réalisation de Pôle d'Échanges Multimodal,

L'agglomération est en partenariat avec la Ville de Libourne et également avec d'autres communes de communauté dans le cadre de projets urbains de type OPAH, PIG;

L'agglomération en cours de réalisation d'un Schéma Directeur des Transports Collectifs, d'un Plan Local de l'Habitat et d'une mission de lutte contre l'habitat indigne ;

L'agglomération est en réflexion sur l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Après en avoir délibéré,
Et à **l'unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de confirmer la position de ville centre de la Ville de Libourne au sein de la communauté d'agglomération ainsi que son caractère de ville moyenne ;
- de soutenir la candidature de la Ville de Libourne au plan national « Action cœur de ville » pour une contractualisation en 2018

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 6 février 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 06/02/2018

Reçu en préfecture le 06/02/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180130-2018_01_015-DE